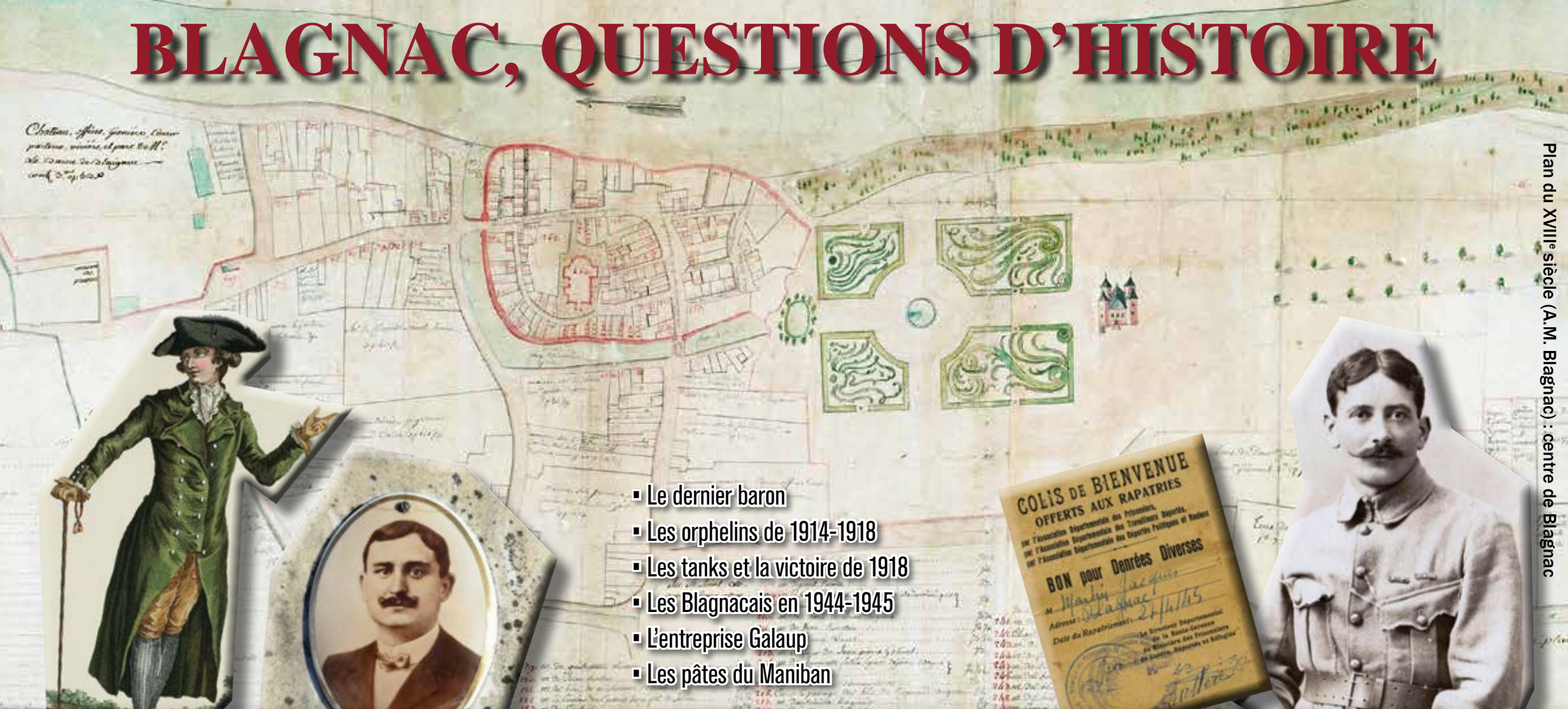


# BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE



Plan du XVIII<sup>e</sup> siècle (A.M. Blagnac) : centre de Blagnac

- Le dernier baron
- Les orphelins de 1914-1918
- Les tanks et la victoire de 1918
- Les Blagnacais en 1944-1945
- L'entreprise Galaup
- Les pâtes du Maniban

## 1990-2015

# 25<sup>e</sup> anniversaire de la revue

Revue Semestrielle d'Histoire Locale - n°50 (Novembre 2015)

# Les services du ravitaillement au cours de la Seconde guerre mondiale

La période de la Seconde Guerre mondiale représente un moment particulier dans l'histoire de l'alimentation en France. Tout manquait, dans des proportions que l'on a du mal à s'imaginer aujourd'hui, et la préoccupation alimentaire était primordiale.

D'abord manger et faire manger les siens ! Même bien après la fin de la guerre, la question du ravitaillement est restée le critère majeur d'après lequel on jugeait l'action du Gouvernement. Ainsi le problème du ravitaillement est, pour l'époque, un problème complexe et épineux dans lequel sont impliqués tous les régimes politiques successifs de 1938 à 1949.

## Une inconséquence catastrophique

Curieusement, la France est le seul de tous les pays belligérants qui, à la déclaration de guerre en septembre 1939, n'avait pas instauré un système de contrôle et d'organisation du ravitaillement. Certes, la loi Paul-Boncour, du 11 juillet 1938, sur la préparation de la Nation pour le temps de guerre, avait envisagé la création d'un Service du ravitaillement. La loi prévoyait un système de réquisition, de collectes et de distributions des produits agricoles et alimentaires. On envisageait également la taxation et le contrôle de certains produits industriels comme le charbon et le pétrole. Cependant, malgré l'entrée en guerre, rien de sérieux ne fut fait pendant les premiers mois de la Drôle de Guerre. Le Ministre de l'Agriculture, Henri Queuille, très favorable aux lobbys des milieux agricoles, estimait en effet que la France disposait de stocks suffisants pour couvrir ses besoins – même dans le cas d'une guerre longue – d'autant plus que ces stocks pouvaient être renouvelés avec le concours de l'Empire et des partenaires commerciaux extérieurs, les Alliés disposant de la supériorité maritime grâce aux flottes britannique et française.

Soutenu par son Président du Conseil, Édouard Daladier, Queuille confortait son attitude par l'idée, acceptable en soi, que l'établissement du rationnement pouvait avoir des effets psychologiques néfastes en créant la panique chez les consommateurs. Pour lui, sa politique représentait "une victoire psychologique" dans la ligne des choix stratégiques définis sur le plan militaire. Le changement de Gouvernement du 5 mars 1940 – remplacement d'Édouard Daladier par Paul Reynaud – entraîna un infléchissement de la politique du ravitaillement, selon les prévisions de la loi de juillet 1938. Le 10 mars, était créé un Ministère du Ravitaillement. Les nouvelles orientations prévoyaient, en particulier, le renforcement du contrôle des prix pour juguler l'inflation grandissante et l'établissement, à partir du mois de juillet, de cartes de ravitaillement. En fait, rien n'avait été fait avant le 10 mai 1940, début de l'offensive allemande.

## Les services du ravitaillement

Le Régime de Vichy, mis en place en juin-juillet 1940 sous la direction du Maréchal Pétain, héritait donc d'une situation confuse et inachevée, qui devint rapidement catastrophique en raison de la conjoncture générale (occupation et prélèvements par les troupes allemandes ; dislocation du territoire ; désorganisation des transports ; récolte de 1940 catastrophique). Dès l'été 1940, les stocks étaient épuisés et le pays se trouvait au bord de la famine. Dans la confusion des premiers mois du régime, il faut attendre le 23 septembre 1940 pour que les premières décisions soient prises. La première mesure consistait en

l'établissement du rationnement, avec la généralisation des cartes et des tickets. La carte se composait d'une couverture cartonnée portant le nom du bénéficiaire et d'un encartage de feuillets de coupons (les fameux tickets). Chaque coupon, portant un numéro, correspondait en fonction de sa couleur à une denrée déterminée (théoriquement : jaune pour le pain ; brun pour la viande ; violet pour le beurre ; rouge pour le sucre ; vert pour le thé ou le café). En général, les coupons étaient renouvelés tous les six mois. Une remarque curieuse : les soldats de la Wehrmacht, séjournant en France, recevaient leur carte d'alimentation comme tout le monde ! Les décisions essentielles portaient sur l'organisation d'un Service officiel, l'Administration du ravitaillement général. D'abord placé sous la tutelle du Ministre de l'Agriculture, le Service conquiert rapidement son indépendance, sous l'impulsion d'un Directeur général, Jean Achard, qui avait rang de Ministre. Achard sera très vite honni de toute la population. En fait, la mise en place de ce nouveau Service s'est heurtée à une double difficulté, qui en a ralenti l'efficacité. Le Service a eu beaucoup de mal à s'étoffer (à la veille de la Libération, il emploiera 24 000 personnes). Cela explique, en particulier pour les Directions régionales et départementales, le recours à des personnels de l'Intendance militaire libérés par la réduction des effectifs de l'Armée de l'Armistice à 100 000 hommes. À Toulouse, la Direction départementale, installée rue Merly dans une caserne désaffectée (l'actuel Lycée Ozenne), a incorporé dans ses services les agents de l'Octroi municipal, qui disparaîtra au lendemain de la guerre. Surtout, les structures territoriales imposées par l'Occupant [ligne de démarcation, zones interdites, zones détachées du Nord-Pas-de-Calais et de l'Alsace-Lorraine] rendaient très difficiles la réalisation des plans inter régionaux compliqués par le déséquilibre et les différences de spécialisation des régions françaises, sans oublier les prélèvements massifs réalisés par l'Armée allemande. Le système, définitivement établi à la fin de 1941, frappe par sa com-

plexité. Il concernait, non seulement toutes les denrées alimentaires, y compris le vin, mais également les produits de première nécessité comme les textiles et les vêtements, les chaussures, le savon et le tabac. On contrôlait également les livraisons de charbon et la fourniture du gaz et de l'électricité, avec des périodes de coupures, souvent très longues, dans la journée et dans la nuit. Pour les produits les plus courants, les tickets détachables étaient prélevés par les commerçants. Ces tickets étaient régulièrement valorisés, par annonce dans les journaux, en fonction des besoins journaliers ou des arrivages. Dans certaines villes, comme à Toulouse, le client devait se faire inscrire chez un fournisseur habituel, dont le nom était inscrit sur sa carte. Le but de cette prescription était de limiter les fraudes qui se multiplièrent rapidement. La fabrication de fausses cartes ou, plus facilement, de faux tickets devint rapidement une activité très lucrative !

Chaque ticket quotidien de cette feuille correspond à 100 grammes de pain				Les tickets ne peuvent être utilisés qu'au jour indiqué			
30	100	29	100	28	100	27	100
JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN
Songez à aller chercher votre Feuille de Tickets pour JUILLET				26	100	25	100
				JUIN	PAIN	JUIN	PAIN
24	100	23	100	22	100	21	100
JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN
20	100	19	100	18	100	17	100
JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN
16	100	15	100	14	100	13	100
JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN
12	100	11	100	10	100	9	100
JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN
8	100	7	100	6	100	5	100
JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN
4	100	3	100	2	100	1	100
JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN	JUIN	PAIN

Les décrets d'application de la loi avaient établi une répartition complexe de la population en fonction, essentiellement, de l'âge mais aussi de la profession.

- E. Enfants des deux sexes de moins de 3 ans.
- J 1. Enfants des deux sexes de 3 à 6 ans révolus.
- J 2. Enfants des deux sexes de 6 à 12 ans révolus.
- A. Consommateurs de 12 à 70 ans ne se livrant pas à des travaux de force.
- V. Consommateurs de plus de 70 ans non classés dans la catégorie C.
- T. Consommateurs de 14 à 70 ans se livrant à des travaux pénibles nécessitant une grande dépense de force musculaire (noter que le Maréchal Pétain, qui avait près de 85 ans, eut droit à 2 cartes T).
- C. Consommateurs sans limite d'âge se livrant à une activité agricole. En décembre 1940, fut instituée une catégorie intermédiaire, les J 3.
- J 3. Enfants des deux sexes de 12 à 20 ans révolus. A cette catégorie, furent rattachées les femmes enceintes, qui recevaient également des

bons pour la constitution de la layette du futur bébé. Il est difficile, dans une présentation rapide de ces problèmes, de fournir des indications très précises sur la réalité du ravitaillement tel qu'il pouvait être assuré par les tickets officiels. Il faudrait tenir compte des disparités considérables selon les régions et selon les phases de la guerre. Certaines catégories d'âges, en particulier les vieillards, ou certaines catégories sociales ont été beaucoup plus éprouvées que d'autres. Certaines situations, dans les villes en particulier, ont été effrayantes. On peut fournir quelques éléments très fragmentaires, mais qui peuvent orienter la réflexion. On estime l'apport moyen des rations officielles entre 1 000 et 1 200 calories par jour (nécessité moyenne : 2 000 à 2 400 calories). Pour 1943, on a calculé des chiffres moyens, par jour, de 250 grammes de pain (mais avec des écarts très importants, allant de 100 g pour les V à 350 g pour les T). Les rations journalières seraient de 25 g de viande, 17 g de sucre, 8 g de matières grasses, 6 g de fromage. Le lait était réservé aux catégories E, J et V. Le vin était accordé, en priorité, à la catégorie T et aux titulaires des cartes A, dans la limite des arrivages.

On comprend, dans ces conditions, que manger pour survivre – des études très précises ont révélé la hausse considérable de la mortalité, en particulier dans les couches les plus fragiles de la population – soit devenu une préoccupation, quotidienne lancinante. Surtout, cette situation, qui paraît aujourd'hui inimaginable, explique le développement très rapide du marché noir et de la débrouille. Elle a provoqué, également, de vives tensions sociales, qui ne se sont pas toujours éteintes après 1945 : paysans et commerçants ont souvent été montrés du doigt, accumulant contre eux des rancœurs tenaces, mais la plupart du temps injustifiées. Le Gouvernement de Vichy a incontestablement perçu l'ampleur de problèmes contre lesquels il ne pouvait pas grand-chose. La mesure la plus concrète fut, dès 1941, l'autorisation des "colis familiaux", qui permettront à beaucoup de citadins de survivre, quand ils auront la chance d'avoir de la famille

à la campagne. Cette mesure a largement contribué, dans certaines régions, à atténuer les tensions sociales.

## Les lendemains de la Libération

Au lendemain de la Libération, beaucoup de Français ont pensé, dans l'euphorie des premiers jours, que, par le simple départ des Allemands et l'arrivée des Américains, les problèmes de ravitaillement se

résoudraient comme par enchantement. Évidemment, il n'en fut rien, malgré les efforts de Pierre Mendès-France (Ministre des Finances), qui préconisait « une politique d'austérité et de discipline », donc le maintien des restrictions – ou, tout au moins, de la rigueur des contrôles et des répartitions – et des cartes d'alimentation. En fait, le rétablissement de la situation était rendu très difficile par la désorganisation de l'économie, en particulier les transports ferroviaires, et par la médiocrité des récoltes de 1944 et, surtout, de 1945. Dans certaines régions, en particulier dans les zones rurales, il faut tenir également compte des réactions de la population, voire des autorités locales, qui, par peur de manquer, répugnaient aux collectes de produits exportés hors de leur région d'origine. Ceci explique, dans certaines régions, l'intervention, à la limite de la légalité, des C.D.L. (Comités départementaux de Libération). Ceux-ci ont été créés à Alger, le 21 avril 1944, par le G.P.R.F. (Gouvernement provisoire de la République française). Ils constituent la structure politique de la Résistance, parallèlement aux F.F.I., qui

en constituent la structure militaire. Mis en place à la Libération, ils se substituent aux Conseils généraux et doivent assister le Préfet et le Commissaires de la République, nommés par le G.P.R.F. (à Toulouse, Pierre Bertaux). Le fonctionnement des C.D.L. a suscité à l'époque de très vifs débats : Leur rôle était-il consultatif ou exécutif ? Quelle serait la durée de leur mandat ? (Jusqu'à l'élection des nouveaux Conseils généraux, qui n'est pas envisagée avant la rentrée des prisonniers ?).



Dans le Sud-Ouest et le Massif central, les C.D.L., souvent dominés par le Front national de tendance communiste, ont voulu jouer un rôle de direction et d'administration, en particulier dans le domaine de la Justice et de l'épuration. Ce rôle, contesté par certains, est une des raisons – il y en a d'autres – de la tournée de de Gaulle dans les villes de province en septembre 1944 (Lyon ; Marseille ; Toulouse, occasion du célèbre affrontement avec Serge Ravanel ; Bordeaux). En fait, de Gaulle s'inquiète de l'influence dissolvante de certains C.D.L., ce qui peut contrecarrer sa politique.

C'est ainsi qu'à Toulouse, dans le domaine du ravitaillement, est mis en place un Service parallèle au Service officiel. Le but est d'assurer la répartition locale des produits périssables, qui échappent ainsi à la répartition générale à la grande satisfaction des bénéficiaires. Mais l'objectif souhaité par certains responsables, était de remplacer à terme le Service officiel, héritier du système de Vichy et pour cela condamné. L'initiative était activement soutenue par le Parti communiste et par certains syndicats. Elle a permis de limiter les gaspillages et les pertes de produits périssables. Mais elle a donné lieu à de multiples abus. C'est ce dont se plaignent les Blagnacais qui estiment être défavorisés par rapport à d'autres communes. On se plaint également de la complexité du système mis en place, les gens ne s'y retrouvant plus très bien entre ce qui est « national » et « régional ». Il semble que, globalement, l'intervention du C.D.L. dans le domaine du ravitaillement ait accentué la pagaille générale. Cette intervention fut, d'ailleurs, assez limitée dans le temps. En janvier 1945, un décret ministériel confirmait que le rôle des C.D.L. était purement consultatif. Ils perdent tout pouvoir réel dans le courant du printemps 1945. À l'été 1945, ils ont pratiquement partout disparu. Mais il semble que l'on se souvienne avec nostalgie de l'action du C.D.L. dans le domaine du ravitaillement, ce qui n'est peut-être qu'une critique infondée à l'égard du Gouvernement. Il est certain qu'à cette époque le problème du ravitaillement est une des causes profondes de la morosité générale et du désamour de beaucoup de Français vis-à-vis du Général de Gaulle. Décidément, l'intendance ne suivait pas ! S'occuper de ces problèmes finissait par lasser les meilleures

bonnes volontés. Ainsi, Paul Ramadier, Ministre du Ravitaillement, surnommé dans l'opinion publique Ramadan ou Ramadiète, donna spectaculairement sa démission dans le courant du printemps 1945 et de graves tensions, opposant Pierre Mendès-France et Christian Pineau, se déchaînèrent au sein du Gouvernement, que Pierre Mendès-France quittera à son tour.

Il faudra attendre l'automne de 1945 pour que l'on constate une amélioration progressive de la situation. Mais, selon les secteurs et les produits, la suppression des cartes de ravitaillement s'échelonna entre 1947 et 1949. C'est la reprise générale de l'économie et l'aide américaine, représentée par le Plan Marshall, qui donneront, à partir de 1947, l'impulsion décisive.

 **Alain Lauret**

#### SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

DREYFUS (François-Georges) "Histoire de Vichy". Paris ; de Fallois ; 2004.

GRENARD (Fabrice). "Les scandales du ravitaillement (1939-1945)" Paris ; Payot ; 2012.